



CHARTE D'ENGAGEMENT ET DE BONNE CONDUITE

GAILLAC VOLLEY-BALL 81

La présente charte définit les principes fondamentaux et les règles de vie du club.
L'adhésion au club implique l'acceptation et le respect de ces engagements par l'ensemble des membres (joueurs, entraîneurs, dirigeants, parents et supporters).

1. BIENVEILLANCE & ESPRIT D'ÉQUIPE

Encouragement et solidarité : Le volley-ball est un sport collectif. Chacun veille à instaurer un climat positif, soutenir ses coéquipiers dans l'effort et valoriser les progrès de tous, sans jugement ni critique destructive.

Entraide : Les anciens joueurs et joueuses s'engagent à accueillir et guider les nouveaux venus avec écoute et générosité.

2. RESPECT DE TOUS ET DE CHACUN

Respect des arbitres et des adversaires : Le jeu repose sur le Fair-Play. La décision d'un arbitre se respecte sans contestation agressive, et l'adversaire est un partenaire de jeu indispensable à saluer avant et après la rencontre.

Respect des installations et du matériel : Les gymnases, vestiaires et équipements sportifs mis à disposition doivent être laissés propres et rangés après chaque utilisation.

3. DIVERSITÉ, ACCEPTATION & LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Inclusion pour tous : Le club est ouvert à toutes et tous, sans distinction d'origine, de genre, d'orientation sexuelle, de religion, d'âge ou de niveau sportif.

Refus strict du harcèlement et des discriminations : Aucun comportement ou propos à caractère discriminatoire, raciste, sexiste, homophobe, injurieux ou humiliant ne sera toléré. Le harcèlement sous toutes ses formes (physique, verbal, psychologique ou en ligne / cyber harcèlement) fait l'objet d'une tolérance zéro et donne lieu à des sanctions immédiates.

* L'ensemble des membres du club se doivent d'observer des lois relatives à la protection de l'enfance.

4. POINT D'ÉCOUTE ET DE DIALOGUE (LE BUREAU)

Un cadre d'échange dédié : Le bureau du club constitue **le seul endroit officiel** où vous pouvez venir apporter vos questionnements, vos remarques ou signaler d'éventuels problèmes (conflits, cas de harcèlement, difficultés d'intégration, etc.).

Confidentialité et écoute : Les membres du bureau s'engagent à traiter vos demandes avec écoute, impartialité, bienveillance et en toute confidentialité pour trouver des solutions adaptées.

5. ENGAGEMENT ENVERS LES ENTRAÎNEURS ET LES DIRIGEANTS

Écoute et rigueur : Les consignes des entraîneurs doivent être écoutées et appliquées avec attention pendant les séances d'entraînement et les matchs.

Ponctualité et assiduité : Arriver à l'heure aux entraînements et aux convocations est une marque élémentaire de respect envers l'entraîneur et le groupe. En cas d'absence, le membre s'engage à prévenir le responsable dans les plus brefs délais.

Respect des entraîneurs : Tout échange inopiné volleyballistique est proscrit sauf sous demande de rendez-vous avec présence obligatoire de l'athlète, son représentant (si il est mineur), et d'un membre du bureau.

6. TENUE ET ÉQUIPEMENT EXIGÉS

Pour assurer la sécurité de chacun et préserver le matériel, la tenue suivante est obligatoire lors de chaque séance :

Tenue de sport adaptée : Maillot/t-shirt, short ou legging de sport.

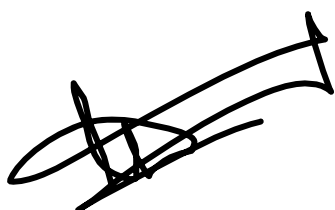
Chaussures de salle spécifiques : chaussures de sport propres et réservées à l'usage en intérieur (à chausser dans le vestiaire).

Sécurité : Port de genouillères fortement conseillé. Les bijoux dangereux, montres et accessoires dangereux doivent être retirés avant de monter sur le terrain.

Engagement du membre :

En signant sa licence ou sa fiche d'inscription, chaque adhérent (et son représentant légal pour les mineurs) s'engage à faire vivre et respecter cette charte tout au long de la saison.

Signature de l'adhérent(e)



Signature de l'association

Signature du responsable légal
(si l'adhérent est mineur(e))